



Droit a l'image dans l'entreprise

Par **pascal76_old**, le **01/11/2007** à **00:44**

bonsoir,
je travail dans une société de transport où nous sommes filmés au dépôt
combien de temps l'entreprise peut-elle conserver les archives de ces vidéos
quel droit juridique l'entreprise peut-elle avoir sur ces enregistrements
merci bien
dsl si j'ai mal formulé ou trompé le forum

Par **Jurigaby**, le **01/11/2007** à **19:23**

Bonjour.

S'agissant de la durée, j'avoue que je ne sais pas trop..

A mon avis, ce n'est pas vraiment limiter dans le temps.

Pour le reste, l'entreprise n'a pas le droit d'exploiter votre image sans accord écrit de votre part.

Par **Pierre**, le **06/11/2007** à **08:26**

Bonjour,

Vous pouvez essayer de contacter la CNIL (commission nationale informatique et libertés)

pour avoir plus d'information.

Mais je ne vois pas pourquoi l'entreprise serait contrainte de ne pas garder des archives des vidéos, au cas où il y aurait un problème. Elle peut se servir de ces images uniquement dans le cadre d'un procès (en droit du travail ou en droit pénal) à titre de preuve.

Par **pascal76_old**, le **08/11/2007** à **01:17**

merci de vos avis

si j'ai bien compris les videos pourrait etre utilisee comme preuve en cas de probleme

je me rencarde au pres de la cnil la dessus

merci a tous